



# XYLOPHENE<sup>®</sup> Poutres et Charpentes

## PRODUIT DE TRAITEMENT DES BOIS

### Insecticide et anti-termites

### Bois de charpente

#### DEFINITION

Produit de traitement insecticide destiné au traitement préventif et curatif des bois de charpente et d'ossature contre les insectes à larves xylophages et les termites par badigeon, aspersion ou injection.  
Produit prêt à l'emploi.

#### DESTINATION

Tous les bois de construction intérieure de type charpentes (bois sous abri sans risque de réhumidification) ou d'ossatures bois à l'exception des bois situés dans des lieux humides (salle de bains, buanderies).

#### PROPRIETES

Formule liquide.

Formule translucide.

Compatible avec les produits d'impression et de finition (teintures, vernis, lasures, peintures, vitrificateurs).

Expertise depuis plus de 60 ans.

#### Environnement :

Emission dans l'air intérieur : A +.

Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A + (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

#### EFFICACITE

Ce produit est efficace contre les insectes de bois secs à larves xylophages (Capricorne, Lyctus, Vrille), les Termites dans le bois.

Ce produit a passé avec succès les contrôles d'efficacité selon la norme EN 599.1.

#### Insecticide préventif :

EN 46 : efficacité préventive contre le Capricorne des maisons.

EN 20 : efficacité préventive contre le Lyctus.

EN 49 : efficacité préventive contre la Vrille.

#### Insecticide curatif :

EN 1390 : efficacité curative contre le Capricorne des maisons.

EN 48 : efficacité curative contre la Vrille.

#### Anti-termites :

EN 118 : efficacité contre les Termites dans les bois.

#### Durabilité du produit appliqué :

Les contrôles d'efficacité préventive ont été effectués après épreuves de vieillissement accéléré.

EN 73 : épreuve d'évaporation.

#### Recommandations et restrictions d'usages :

La durée du système peut être altérée en fonction de certains paramètres :

- application du produit sur des bois déjà contaminés par un champignon (type « bleuissement en service »).
- application sur des ouvrages dont la conception pourrait favoriser le développement de champignons et d'insectes (effet de condensation, choc thermique sous toitures, mauvaises ventilation, piège à eau, eau stagnante, milieu humide confiné).

Notre responsabilité se limitant au seul et unique remboursement du produit sur présentation du ticket de caisse et du bidon.

#### CARACTERISTIQUES

**Aspect** : Liquide, non gras.

**Teinte** : Incolore.

**Densité** : 1.000 +/- 0,02.

**Point éclair** : >100°C.

**Insecticide** : Cyperméthrine.

**Solvant** : Eau.

**pH** : 6.5 à 7.5.

**Stockage** : A l'abri des fortes chaleurs et du gel.

Maintenir le produit dans un local à une température d'au moins 10°C.

L'émulsion gèle à partir de 0°C. Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.

**Conservation** : 3 ans en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

**Conditionnement** : 1L - 5L - 6L - 20L - 24Litres.



# XYLOPHENE<sup>®</sup> Poutres et Charpentes

## AVANT MISE EN ŒUVRE

Pour réaliser un traitement efficace, le produit doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées.

Les fonds doivent être sains, secs, non humides, non gelés, non givrés, dépourssiérés, compacts et préparés selon les DTU et normes en vigueur, décapés et/ou poncés pour être bruts et exempts de tout revêtement filmogène, cire, huile ou enduit pouvant empêcher la pénétration du produit de traitement dans le bois et être non contaminés par des champignons.

Tous les supports anciens doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable pour déterminer la nature des préparations.

La reconnaissance des fonds restant de la responsabilité de l'applicateur.

Tous les matériaux non concernés par le traitement devront être protégés efficacement contre les coulures ou éclaboussures.

Il est nécessaire de travailler selon les normes et DTU en vigueur et de respecter les quantités de produit à déposer dans le bois en fonction du traitement à réaliser.

En cas de présence de termites et/ou du mûle dans l'habitation, consulter un applicateur spécialisé dans le traitement du termites et/ou du mûle.

L'humidité des bois avant application ne doit pas être supérieure à 15%.

Une température entre 10°C et 25°C, une humidité relative de 50% et une bonne ventilation sont nécessaires pour un séchage optimal.

## APPLICATION

Outils : Brosse, pinceau, pistolet « Air Less », pulvérisateur horticole, matériel d'injection.

Pulvérisation : Fouetter le produit.

Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : Eau savonneuse.

Bien homogénéiser le produit avant son utilisation. Ne pas diluer.

### 1. Traitement préventif : (selon normes et DTU en vigueur) :

L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

Appliquer 2 couches de XYLOPHENE<sup>®</sup> Poutres et Charpentes par badigeon ou aspersion basse pression sans apport d'air, sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

### 2. Traitement curatif (selon normes et DTU en vigueur) :

Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées contaminées.

Les bois devront être sondés, bûchés et brossés pour les nettoyer des parties attaquées avant le traitement.

Remplacement des pièces n'offrant plus de résistance.

L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

1° Appliquer 3 à 4 couches de XYLOPHENE<sup>®</sup> Poutres et Charpentes par badigeon ou aspersion basse pression sans apport d'air sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages. (aspersion basse pression : 3 couches ou 3 m<sup>2</sup>/Litre).

2° Pour les bois équarris, d'une section d'une largeur > à 50 mm et un demi périmètre > à 170 mm et/ou les bois ronds d'un diamètre > à 100 mm : percer des trous de 8 à 10 mm de diamètre du haut vers le bas tous les 30 cm en quinconce jusqu'aux 2/3 de l'épaisseur du bois. Après avoir introduit les chevilles, injecter le produit à l'aide d'un pistolet pour traitement des bois, munis d'une buse à injection, jusqu'à refus. Insister sur les parties encastrées dans le mur et assemblages. (20 ml de produit par puits).

Pour les sections dont la largeur est > à 100 mm et un demi périmètre > à 300 mm, il sera nécessaire que les bois soient percés en quinconce sur les deux parements.

Les bois en contact avec la maçonnerie et les bois encastrés doivent toujours être injectés conformément aux DTU et normes en vigueur.

## CONSOMMATION

Variable selon : L'imprégnabilité du bois - L'état de surface - Les sections - Le procédé d'application.

**Bois sains / Préventif** : 5 m<sup>2</sup> par litre environ (200g/m<sup>2</sup> environ).

**Bois attaqués / Curatif** : 3 m<sup>2</sup> par litre environ (300g/m<sup>2</sup> environ).

## SECHAGE

Variable selon : Les conditions de température - L'essence du bois - La quantité de produit appliquée - L'hygrométrie - La ventilation.

Entre 2 couches : 1 heure environ.

Séchage complet : 48 à 72 heures environ.

Séchage à cœur (en cas d'injection) : 3 à 4 semaines environ.

Ce délai peut varier suivant les conditions d'ambiance (température et hygrométrie) ou la nature des finitions. Il est donné à titre indicatif.

## INCIDENCE DU PRODUIT SUR LES BOIS

**Coloration** : Le produit peut rehausser la teinte du bois. Un essai au préalable est toujours recommandé.

**Odeur** : Au séchage, une odeur peut se dégager. Pour limiter ce phénomène bien ventiler la pièce pendant et après l'application en créant un courant d'air jusqu'à la disparition totale de l'odeur.



# XYLOPHENE<sup>®</sup> Poutres et Charpentes

## INCIDENCE DU PRODUIT SUR LES BOIS SUITE -----

Il est conseillé dans ce sens, d'effectuer ce type de traitement pendant la saison estivale pour une aération optimale des locaux.

**Matériaux en contact des bois** : Les matériaux en contact des bois devront être protégés.

**Remontées de tanin** : Le produit peut provoquer des remontées de tanin sur certaines essences de bois. Il est donc conseillé d'effectuer un essai au préalable.

**Finition** : Une finition est obligatoire après l'application du produit. Toutes les finitions sont compatibles.

## CONSEILS PPG -----

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais.

Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du produit.

Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages et parties encadrées dans les maçonneries.

Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source).

Ne pas réaliser de mélange.

Essuyer les coulures et flaques après application du produit.

Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.

Ne pas traiter les meubles et boiseries en marqueterie ou recouverts de placage.

**Pour tous renseignements techniques, contacter notre Service Technique (01.56.84.03.95).**

## PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE -----

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

Utiliser seulement dans les zones bien ventilées et aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.

Portez vêtements, gants et appareils de protection appropriés pour se protéger la peau, les mains, les yeux, le visage et les voies respiratoires. Se laver les mains après manipulation.

En cas de pulvérisation ou aspersion se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque à cartouche filtrante contre les vapeurs de solvants organiques de type A1 ou A2.

Utilisez les biocides avec précaution.

Eliminer les produits non utilisés et/ou l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.

Toutes les espèces de chauves-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'ils ne soient pas exposés à ce produit.

**Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.**

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

**Edition JANVIER 2017** : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

**PPG AC France** ZI, Route de Thennes 80110 Moreuil - [www.xylophene.fr](http://www.xylophene.fr)



PPG Industries